



## Obligation de travail pendant les congés

Par **kremeur franck**, le **18/05/2018** à **10:00**

Bonjour, je travail dans un IME (institut médico-éducatif) comme agent d'entretien. Nous avons presque les mêmes vacances que l'éducation national, on me demande de venir travail seul dans l'établissement qui sera fermé donc je voulais savoir si mon employeur a le droit et si je peux refuser.merci pour vos réponses .

Par **P.M.**, le **18/05/2018** à **11:26**

Bonjour,

Je présume que vous voulez dire que l'institut est fermé pendant pratiquement les mêmes périodes que l'Education Nationale mais que pour ce qui vous concerne vos congés ne sont pas aussi étendus...

S'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...